



## **Quand l'argent public sert à financer des procédures contre les syndicats qui défendent vos droits !**

Le 1 juillet 2013 à 14h00, le syndicat SUD est convoqué au tribunal correctionnel de Nîmes suite à une plainte du Colonel SIMONET et d'agriculteur pour propos diffamatoires. A la lecture des conclusions, nous avons eu la désagréable surprise d'apprendre que le 28 janvier 2013 une délibération du bureau du Conseil d'administration du SDIS (où n'était présent qu'un seul élu !!!), avait été prise afin de recouvrir l'intégralité des frais de justice engagés à défendre ces derniers au titre, tenez vous bien, de la « protection fonctionnelle ».

### **Le contribuable gardois paiera la défense de « l'amour propre » d'officiers à la « sensibilité» mal placée !!!!!**

A l'heure de l'application de la réforme de la filière chez les sapeurs pompiers professionnels, qui aura un effet néfaste sur la carrière de nombre d'entre eux, et du refus d'une NBI légitime aux PATS de 39 € par mois, on nous rétorque à tout va que c'est pour des restrictions budgétaires....

C'est insultant car dans le même temps, on pioche dans la caisse pour assouvir les penchants procéduriers d'un officier, au seul motif qu'il est froissé par un tract syndical.

Pourtant témoins de son caractère infondé, certains de ses collègues ont soutenu cette plainte par des motions. Ce sont les mêmes qui ne veulent pas que les personnels placés sous leur commandement puissent avoir un déroulement de carrière, alors qu'ils s'accordent dans le même temps à occuper des postes dont l'utilité pour le service public reste encore à démontrer.

Que dire du président du SDIS qui, incapable de s'opposer à une action en justice injustifiée, accepte de surcroit le financement de celle-ci.

Nous respectons la demande de dommages et intérêts du DDSIS, mais trouvons navrant l'attitude de l'autre, qui avec l'argent public du contribuable gardois réclame 1 500 €.

### **Il est facile d'engager des procédures quand la collectivité paie !!!**

Nous restons fidèles à notre ligne de conduite et vous donnons rendez-vous, Monsieur le Président, le 01 juillet 2013 à 14h00 au Tribunal de Nîmes afin que la justice de notre pays soit rendue.

Nous appelons l'ensemble des syndiqués SUD SDIS30 ainsi que les sympathisants, contribuables et toutes personnes qui pourraient trouver cela révoltant, à un rassemblement sans débordement et dans le calme, dès 12 h devant le palais de justice afin de mettre en lumière les aberrations des choix faits par notre commandement.